

Tableau 1 - Types d'ancrages nécessaires pour retenir un échafaudage recouvert d'une toile¹ selon ses dimensions et la région

Région	Surface 3 m x 3 m	Surface 3 m x 6 m
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine / Côte-Nord / Nord-du-Québec	Tube ²	s.o.
Bas-Saint-Laurent	Broche #9 ³	s.o.
Chaudière-Appalaches / Estrie / Laurentides / Laval / Mauricie / Montérégie / Montréal / Outaouais / Capitale-Nationale / Saint-Jean-sur- Richelieu / Valleyfield / Yamaska	Broche #9 ³	Tube ²
Abitibi-Témiscamingue / Lanaudière / Saguenay-Lac-Saint-Jean	Broche #9 ³	Tube ²

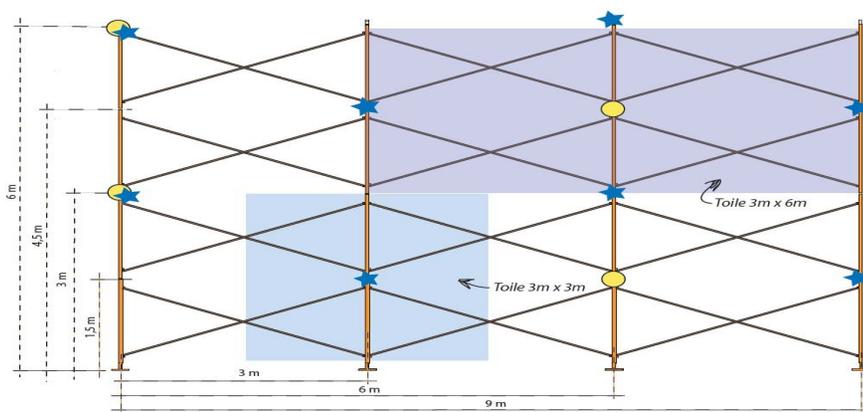


Figure 1 - Position des points d'ancrage avec toile de :
 - 3 m x 3 m ★
 - 3 m x 6 m ●

Tableau 2 - Types d'ancrages nécessaires pour retenir un échafaudage recouvert d'un filet¹ selon ses dimensions et la région

Région	Surface 3 m x 6 m	Surface 3 m x 9 m
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine / Côte-Nord / Nord-du-Québec	Tube ²	s.o.
Bas-Saint-Laurent	Broche #9 ³	Tube ²
Chaudière-Appalaches / Estrie / Laurentides / Laval / Mauricie / Montérégie / Montréal / Outaouais / Capitale-Nationale / Saint-Jean-sur- Richelieu / Valleyfield / Yamaska	Broche #9 ³	Tube ²
Abitibi-Témiscamingue / Lanaudière / Saguenay-Lac-Saint-Jean	Broche #9 ³	Tube ²

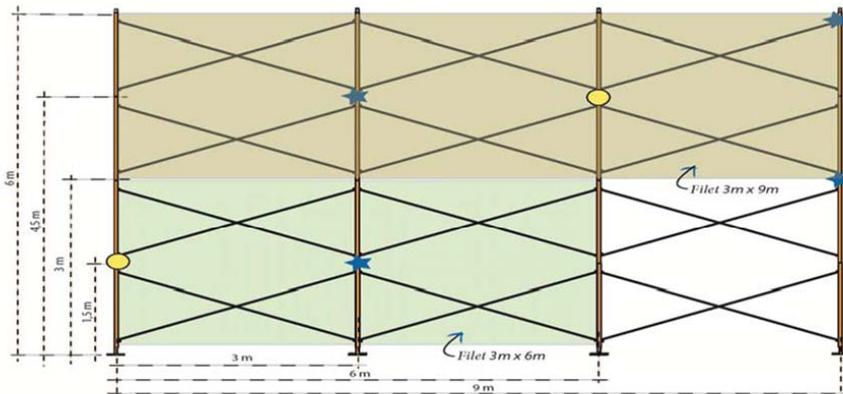


Figure 2 - Position des points d'ancrage avec filet de :
 - 3 m X 6 m ★
 - 3 m X 9 m ●

NOTES :

1° La toile ou le filet doivent pouvoir résister aux charges et aux rafales de vent auxquelles ils sont soumis.

2° Tube : tube métallique muni d'une cornière soudée et trouée à l'une de ses extrémités. Le tube est relié à la façade à l'aide d'un ancrage mécanique à béton ou un équivalent, et à l'échafaudage par un raccord en métal. La capacité minimale de l'ancrage mécanique doit être de 9,0 kN avec un facteur de sécurité de 2.

3° Broche #9 : fil métallique de calibre #9 double bouclé ayant un diamètre de 3,8 mm, utilisé comme tirant, attaché à l'échafaudage à une extrémité et à l'autre extrémité à un ancrage mécanique (tampon expansible, boulon à œil, etc.), conformément aux normes CSA S269.2-M87 et CSA Z797-09. La capacité minimale de l'ancrage doit être de 5,4 kN avec un facteur de sécurité de 2.